



## Vehicule saisie et restitution

Par **claudio20**, le 19/01/2018 à 03:11

bonjour

une question pour un ami

sa voiture est saisie et il doit la restituer par l'intermédiaire d'un cabinet de recouvrement la semaine prochaine

le véhicule est stationné chez un ami et cela dure depuis juillet 2016

la personne qui garde le véhicule afin qu'il ne soit pas stationné dans la rue a-t-elle le droit de réclamer des frais de gardiennage en tant que particulier

merci

Par **amajuris**, le 19/01/2018 à 09:12

bonjour,

le gardien du véhicule peut effectivement demander des frais de gardiennage mais si rien n'a été mis par écrit, il faudra négocier.

par contre l'ami qui garde le véhicule peut mettre en demeure son propriétaire de venir le récupérer rapidement.

salutations

Par **claudio20**, le 19/01/2018 à 09:19

merci amajuris

les frais de gardiennage peuvent-ils être réclamés à la société de recouvrement ou à la société

de leasing?  
merci

Par **morobar**, le **19/01/2018** à **09:26**

Vous croyez au Père Noël ?  
SI cet ami se manifeste, il va être associé au débiteur du fait de son recel.

Par **claudio20**, le **19/01/2018** à **09:43**

morobar  
il n y pas eu de recel  
ja justice a mis un temps certain pour la condamnation sur la restitution.  
le vehicule a juste été mis a l abri plutot que dans la rue et a toujours ete a leur disposition

Par **morobar**, le **19/01/2018** à **09:48**

En réalité les frais de gardiennage sont au débit du compte " à qui il appartiendra".  
En clair avant la décision de justice à l'ami.  
Après décision de justice ET mise en demeure aussi puisqu'il est condamné à la restitution.  
La mise en demeure est nécessaire.

Par **claudio20**, le **19/01/2018** à **09:55**

merci morobar  
suis pas tres cale et je n ai pas tout compris

Par **claudio20**, le **19/01/2018** à **10:01**

c est un transporteur qui doit recuperer le vehicule  
que doit il avoir comme documents a remettre?

Par **morobar**, le **19/01/2018** à **10:14**

Il doit donner copie de l'ordre de mission, et/ou un reçu de prise en charge.  
Lui demander la documentation avant la mise à disposition du véhicule, car une fois chargé plus rien à faire.

Il y a intérêt à faire un état descriptif, prendre des photos.

Par **claude20**, le **19/01/2018** à **10:38**

merci morobar